

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19h15'.

46 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. EMONTS Claude, MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, GODEAUX Jean-Géry, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, M. HEDEBOUW Raoul, Mme DELVAUX Anne, M. FAWAY Michel, MM. SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mme SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint, M. BEAUPERE Christian, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

3 membres sont absents : M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique dont une est excusée, à savoir, Mme NEUPREZ Audrey.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos de la solution de parking pour les professionnels de la santé ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de la City Parade ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. Mehmet AYDOGDU et Mme Véronique DE KEYSER entrent en séance : 48 présents).

Entend une interpellation de M. Gilles FORET à propos de la sécurité dans les parcs publics ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC à propos du Maillage vert de la Ville ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN à propos du Royal Football Club Liégeois. Projet d'aménagement de l'école des jeunes rue de la Tonne ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE et M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mmes Géraldine BLAVIER et Brigitte ERNST de la GRAETE à propos : Poursuivre et amplifier la prise en compte du développement durable à Liège : les écogestes et les écopoints ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos du site de l'hôpital Saint-Joseph qui ne peut devenir un énième chancre : « pour la construction d'un nouveau complexe de logements sociaux » ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos de la stèle de commémoration pour Ihsane Jarfi ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos des conséquences du TSCG sur les finances communales ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Octroie pour l'année 2013 une subvention à l'ASBL «FÉDÉRATION DES MOTOCYCLISTES DE BELGIQUE» (Fédémot).

3.

Décide d'adhérer au marché stock de la Ville relatif à la fourniture de matériel destiné au Service plomberie des Installations intérieures structuré distincts pour les besoins de la Zone de police.

4.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, en vue d'acquérir 6 lanceurs cinétiques pour la Zone de police - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

5.

Décide de passer un marché de services par voie d'adjudication publique, en vue de la conclusion d'un contrat relatif à la réparation de radios portatives, en ce compris leurs accessoires, pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges (d'une durée de 3 ans) – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de service.

6.

Décide de passer un marché stock en 4 lots par procédure négociée en vue d'acquérir des tenues de fonction pour les moniteurs de tir de la Zone de police d'une durée de 2 ans – adopte le cahier spécial des charges.

7.

Octroie pour l'année 2013, une subvention à l'ASBL « 5277 - Police locale de Liège ».

8.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité en vue de procéder au compartimentage de certains locaux du commissariat de « la Wallonie-Liège-centre ».

9.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité en vue de procéder à des travaux d'installation d'une climatisation pour la salle technique du complexe cellulaire de l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges.

10.

Décide de s'octroyer les services du Coordinateur de sécurité et de santé désigné dans le cadre du marché stock relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) pour la surveillance des travaux qui seront réalisés dans la Zone de police durant l'année 2013.

11.

Approuve le texte de la convention à conclure avec l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise - IGIL SCRL (Palais des Congrès) relative à la mise à disposition de locaux inoccupés au profit de la Zone de police en vue de l'organisation de formations.

12.

Exécute les travaux de mise en conformité de l'installation électrique suite au rapport CIB à l'Hôtel de Police par le biais du marché stock de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

13.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à des travaux de mise en conformité de la cellule à la Brigade judiciaire – adopte le cahier spécial des charges.

14.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à des travaux de remplacement du disjoncteur général TGBT de la cabine haute tension de l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges.

15.

Retire sa délibération du 29 avril 2013 relatif à la passation d'un marché de service externe pour les missions de prévention et de protection au travail – passe un nouveau marché par voie d'appel d'offres général en vue de confier, pour une période contractuelle de 2 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé – adopte le cahier spécial des charges prévoyant notamment une option portant sur la prévention de la charge psychosociale – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de service.

16.

Retire les délibérations du 25 février 2013 relatif à la passation d'un marché en vue de la conclusion d'un contrat en vue de conclure un contrat d'entretien en omnium et garantie totale pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 10 ans sans tacite reconduction - passation d'un nouveau marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de conclure un contrat d'entretien de type « préventif » pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 4 ans sans tacite reconduction – adopte le cahier spécial des charges.

17.

Décide d'adopter le rapport d'activité 2012 de la Régie communale autonome " LIEGE - DEVELOPPEMENT " comprenant en annexe le bilan, le compte de résultat et ses annexes, et le rapport du Collège des commissaires.

18.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. quai Saint-Léonard :
suppression des emplacements de stationnement réservé aux véhicules porteurs de l'écusson « CC-CD » existant à hauteur de l'immeuble n°54, sur une distance de 12 mètres.
2. boulevard de la Sauvenière :
création d'emplacements de stationnement réservé aux véhicules porteurs de l'écusson « CC-CD », à hauteur de l'immeuble n°42.
3. rue Auguste Hock :
 - suppression de l'obligation de céder le passage et de tourner à droite au carrefour avec le quai Mativa.
 - suppression de l'obligation de céder le passage et de tourner à gauche au carrefour avec la rue de Féttinne.
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine.
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long de l'immeuble n°14, sur toute la longueur de celui-ci.
 - interdiction du sens de circulation à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue de Féttinne.
4. quai Edouard Van Beneden :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°2, dans le prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n°3, pour le porter à une distance de 11 mètres.
5. rue Ramoux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Fassin :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 6 mètres.
7. rue de Trazegnies :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 6 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, sur une distance de 6 mètres, à hauteur de l'immeuble n°22, dans le prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n°20, pour le porter à une distance de 12 mètres.
8. rue des Fortifications :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°36, sur une distance de 5 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées,

à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.

9. rue de Campine:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°390, sur une distance de 6 mètres.
10. rue de l'Aviation :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°32.
11. rue Lovinfosse :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à l'opposé de la façade latérale de l'immeuble cadastré n°37 rue de la Haminde, sur une distance de 6 mètres.
12. Montagne Sainte-Walburge:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n°239, sur une distance de 6 mètres.
13. rue Auguste Donnay :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n°1, sur une distance de 6 mètres.
14. rue des Guillemins :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules de police, à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.
15. boulevard Emile de Laveleye :
création de stationnement réservé aux riverains dans le tronçon compris entre l'avenue Albert Mahiels et la rue de Paris :
 - entre les immeubles n°61 et 749, sur une distance de 45 mètres.
 - entre les immeubles n°24 et 32, sur une distance de 30 mètres.
16. rue Salvador :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n°26, sur une distance de 6 mètres.
17. place Andréa Jadouille
limitation du stationnement par disque du lundi au samedi de 8h à 17h, dans les cinq emplacements existant à l'opposé de la façade de l'immeuble rue de Tilff n°1 jusqu'à l'opposé de l'immeuble n°13.
18. rue Albert Mockel :
interdiction du sens de circulation en direction du boulevard Gustave Kleyer, à tout conducteur, dans la section de la chaussée longeant les immeubles à numérotation impaire, comprise entre la rue Constantin Le Paige et l'immeuble 113.

19. rue Louis Bonfond :

- interdiction de circulation aux véhicules dont la masse en charge dépasse 5 tonnes, au départ du carrefour formé avec la rue Chafnay.
- interdiction de circulation aux véhicules dont la longueur dépasse 10 mètres, au départ du carrefour formé avec la rue des Houlpays.

19.

Décide de conclure une convention sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs pour un établissement à établir rue Saint-Nicolas n°243 à 4000 LIEGE.

20.

Communication relative à l'évaluation de la candidature de la Ville à l'organisation d'une Exposition internationale en 2017 et au développement étudié pour poursuivre sa dynamique

21.

Adopte le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ENJEU », relative à la manifestation « RETROUVAILLES » des 31 et le 1^{er} septembre 2013 – octroi d'une subvention directe et indirecte opérateur à ladite A.S.B.L.

22.

Décide d'adhérer la Ville au Comité permanent pour le partenariat Euro-méditerranéen des autorités locales et régionales (COPPEM)

23.

Adopte le texte de la convention à conclure avec la S.P.R.L « LES ARDENTES » relative à la manifestation « Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock » du 11 au 14 juillet 2013 – octroie une subvention directe et indirecte opérateur à ladite S.P.R.L.

La délibération est adoptée par 45 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

24.

Exonère de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE », pour l'organisation des festivités dans le cadre de la Fête du 15 août 2013.

25.

Décide de passer un marché stock par voie d'adjudication publique, en sept lots, d'une durée de 36 mois, aux fins d'assurer les fournitures de boissons alcoolisées diverses (vins, champagne, bières, alcools, eaux, etc) destinées aux réceptions prises en charge par le Service du Protocole ou organisées par le Département des Services sociaux – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative
- adopte le cahier spécial des charges

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

26.

Adopte le texte de l'avenant n°1 au contrat d'assistance du logiciel de gestion GMA à destination des infrastructures sportives communales.

27.

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec l'association de fait « ROTARY CLUB LIEGE CITE ARDENTE », relative à la manifestation dénommée « Les 24 heures de Jogging de Liège » du 07/09/2013 au 08/09/2013 ;
- d'exonérer ladite association de fait de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à l'association de fait « ROTARY CLUB LIEGE CITE ARDENTE » pour l'organisation de la manifestation.

28.

Décide d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE SUR SABLE », relative à la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2013 au 11/08/2013 – décide d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L.

29.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LIEGE SPORT » pour l'organisation de la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2013 au 11/08/2013.

30.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour les fournitures d'articles scolaires pour travaux manuels, de cahiers pour l'enseignement, d'articles de bureau, d'articles de droguerie et de produits de droguerie, destinés à l'ensemble des services communaux.

31.

Décide de passer un marché, par voie d'adjudication publique avec publicité européenne préalable, relatif à la mise à disposition de la Ville, en ce compris la Zone de Police et la Régie foncière, et du C.P.A.S. de Liège d'un service de dématérialisation du cycle de vie complet des factures dites entrantes, en ce compris l'archivage légal et les outils associés – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – adopte le cahier spécial des charges – adopte le texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties associées au marché.

32.

Décide de passer par voie de procédure négociée, sans publicité, un marché de service de prestations d'assurances structuré en quatre lots relatifs aux dégâts matériels (lot 1), à la responsabilité civile, accidents corporels et assurances scolaires (lot 2), aux accidents du travail (lot 3) et aux automobiles (lot 4) nécessaire aux besoins de la Ville (en ce compris la Zone de police et la Régie foncière) prenant cours au 1^{er} janvier 2014.

M. le BOURGMESTRE sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un points qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver les statuts de l'ASBL « LIEGE SPORT » dont le siège social est établi rue des Guillemins, 26 à 4000 LIEGE.

L'urgence est admise à l'unanimité.

Le point est adopté par 47 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention..

addendum 32 bis

Décide de procéder à la consultation d'un représentant en justice aux fins d'évaluer le dommage et les formes d'une requête sur la responsabilité du holding communal et de ses administrateurs sur base des fautes et négligences de ceux-ci à l'occasion de la recapitalisation du holding communal

Décide de déposer sur cette base une requête en intervention volontaire sur l'une des actions d'ores et déjà diligentées par les communes d'Andenne, d'une part ou de Schaerbeek et de Linkebeek, d'autre part.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Bénédicte HEIBDRICHS et M. François SCHREUER, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. l'Echevin FIRKET

33.

Approuve les statuts de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (en abrégé « IMIO ») - adhère à ladite intercommunale – autorise de libération de la souscription.

AJOURNE

34.

Approuve l'acquisition de la part de la S.C.R.L. « Le Logis Social de Liège » détenue par un associé décédé.

35.

Décide de souscrire au capital C2 de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (en abrégé « A.I.D.E. ») dans le cadre du système de financement des missions liées au démergement (contrat zone) – autorise la libération de la souscription et prélèvement sur le fonds de réserves ordinaires des montants utiles afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

36.

Avis à émettre sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2013

1. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue
2. de la Fabrique d'église Saint-Léon
3. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
4. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
5. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
6. de la Fabrique d'église Saint-Amand
7. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
8. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
9. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
10. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
11. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
12. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
13. de la Fabrique d'église Saint-Louis
14. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
15. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
16. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
17. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
18. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
19. de la Fabrique d'église Saint-Georges
20. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
21. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
22. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
23. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
24. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
25. de la Fabrique d'église Saint-Remi
26. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
27. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
28. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
29. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
30. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge

31. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
32. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
33. de la Fabrique d'église protestante baptiste d'Amercoeur
34. du Conseil d'administration de la Communauté israélite

37.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services, en vue de l'acquisition et du placement, sur le site du Parc Saint-Léonard à 4000 LIEGE, d'une œuvre commémorative en hommage au poète espagnol Federico GARCIA LORCA - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

38.

Décide de passer un marché de travaux en deux lots, par voie d'adjudication publique, pour la restauration de la fontaine de la Vierge sise en Vinave d'Ile à 4000 LIEGE (lot n° 1 : démontage, remontage, transport, aménagement et fournitures et lot n° 2 : restauration des bronzes) - fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicite la subvention du Service Public de Wallonie.

39.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour la fourniture et pose d'un médaillon sur le monument Maurice Waha dans le quartier Sainte-Marguerite à 4000 LIEGE.

40.

Décide de transférer la parcelle sise rue Ovide Decroly à ANGLEUR cadastrée 25ème division, section D, n°3X10, dans le domaine public de la Ville de Liège (initialement repris dans l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège).

41.

Décide de passer par adjudication publique un marché stock de services pour l'entretien des espaces verts relevant du domaine privé de la Ville de Liège d'une durée de 48 mois – approuve le cahier spécial des charges.

42.

Décide d'intervenir dans les frais de restauration de la toiture de la nef, du transept et du choeur de la Cathédrale Saint-Paul – fixe le taux d'intervention.

43.

Décide de céder en vente publique, avec faculté de réméré, d'un immeuble de caractère sis en Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

44.

Décide de céder en vente publique, avec faculté de réméré, d'un dépôt de voirie, rue Bernimolin à 4020 LIEGE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

45.

Décide de céder en vente publique d'un ancien rez-de-chaussée commercial d'une copropriété, transformé en bâtiment administratif, quai de Rome, 16 à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

46.

Décide de céder vente publique d'une maison d'habitation, rue Belvaux, 95 à 4030 GRIVEGNEE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

47.

Décide de céder vente publique d'un bâtiment administratif, boulevard Jean De Wilde, 71 à 4000 LIEGE.

AJOURNE

48.

Décide de céder vente publique d'un entrepôt de grande surface, boulevard de l'Ourthe, 8 à 4032 CHENEE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

49.

Décide de céder vente publique de deux appartements dans une copropriété, rue Ernest Marneffe, 25 à 4020 LIEGE.

La délibération est adoptée par 29 voix pour, 6 voix contre et 13 abstentions.

50.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique dans le cadre de la demande de permis unique relative à la réalisation d'une ligne de tram- accorde l'ouverture, la modification et la suppression de voiries et d'espaces publics proposées.

La délibération est adoptée par 35 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.

Mme l'Echevin YERNA

51.

Décide de conclure un contrat de transaction avec une firme, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la réalisation d'un réseau de câblage électrique indispensable au fonctionnement des illuminations de fin d'année.
La délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

52.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation intitulée «Sauvegarde, partage et transmission des connaissances : comment passer le relais ? », sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

53.

Décide de conclure contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de deux factures, relative à une journée d'études en marchés publics, sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines du Département.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

54.

Décide de conclure contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de trois factures relatives une formation intitulée «L'éclairage naturel et artificiel», sollicité par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines du Département du Personnel.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

55.

Décide de conclure contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative une formation intitulée «Education active des enfants de moins de 3 ans en milieu d'accueil – deuxième étape», sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 16 abstentions.

56.

Adopte le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

57.

Adopte le Rapport Urbanistique et Environnemental relatif à la Z.A.C.C. n°22 « Sclessin, Terril-Horloz » modifié en réponse aux remarques émises par M. le Fonctionnaire délégué.

58.

Adopte les comptes et les états de recettes et dépenses de la Régie Foncière, de Stationnement et de Services pour l'exercice 2012 - décision d'affecter le résultat de l'exercice de manière suivante :

- dotation à la réserve légale de 5 % du bénéfice ;
- dotation au fonds réinvestissements

59.

Adopte le nouveau règlement concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et/ou des combles

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

60.

Décide de passer le marché conjoint de travaux par adjudication publique pour les travaux de démolition, de transformation et de reconstruction de logements sis rue Dony 24-32 à 4000 LIEGE – approuve le cahier des charges – fixe les critères de sélection qualitative - approuve la convention fixant les conditions du marché.

61.

Décide d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non-remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement de travaux d'amélioration énergétique des logements sociaux à Glain – approuve les termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.

SANS OBJET

62.

Décide d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non-remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement des travaux d'amélioration énergétique des logements sociaux de la Cité du Moulin à Glain – approuve les termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.

SANS OBJET

63.

Décide d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non- remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement des travaux d'amélioration énergétique de logements sociaux de Bressoux et de Chénée - approuve les termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.
SANS OBJET

M. l'Echevin HUPKENS

64.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec « LA STICHTING MAASTRICHT CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2018 », relative à la mise en œuvre d'un partenariat structurel pour le projet Maastricht & Euregio Meuse Rhin 2018 dans le cadre de l'obtention par Maastricht et Euregio du titre de Capitale Européenne de la Culture 2018.

La délibération est adoptée par 36 voix pour, 0 voix contre et 12 abstentions.

65.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'Université de Liège, relative à l'exploitation scientifique de la base de données des archives de Jacques IZOARD (Bibliothèque Ulysse Capitaine) acquises par la Ville.

66.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec la (PROVINCE DE LIEGE) et l'A.S.B.L. «CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO», relative à la constitution et au fonctionnement d'un opérateur direct de Lecture Publique - « Bibliothèque locale avec collection encyclopédique ».

67.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures, de petit matériel de papeterie pour le Département Culture / Tourisme.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

68.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'organisation de la manifestation «La Fête au Château» le 7 septembre 2013
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite l'A.S.B.L .

69.

Décide :

- d'accepter la donation de M. Jean-Paul DEPAIRE, d'un ensemble de documents, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'adopter la convention entre la Ville et l'ASBL « LES CHIROUX, CENTRE CULTUREL DE LIEGE », relative à l'organisation des manifestations « tempo color », qui se déroulent à Liège les 20, 21 et d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite ASBL.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

M. l'Echevin SCHROYEN

70.

Adopte le texte de la convention à conclure entre le C.P.A.S de la Ville et la Ville dans le cadre du projet BIODIBAP 2.0.

71.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services dans le cadre de l'acquisition d'un sonomètre, d'un kit anti-intempéries ainsi qu'une journée de formation liée à son utilisation – décide d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges – décide de solliciter les subventions régionales.

72.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de mise en circuit fermé de la fontaine de la Tradition, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

73.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et le placement d'une sphère d'eau avec éclairage spécifique dans la fontaine de la place Delcour, à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

74.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel motorisé horticole destiné au service des Plantations, en quatre lots – adopte le cahier spécial des charges.

75.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'aménagement de caniveaux étanches pour l'évacuation des eaux du plan d'eau de l'Esplanade Saint-Léonard à 4000 LIEGÈ – adopte le cahier spécial des charges.

76.

Décide de procéder à l'acquisition de végétaux horticoles : Lot 1 : Arbres hautes-tiges d'ornement et Lot 2 : Arbustes et divers, dans le cadre du marché stock sur catalogue dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2015.

77.

Adhère l'A.S.B.L. « GS1 BELGIUM & LUXEMBOURG ».

78.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de trois désherbeurs thermiques nécessaires aux services de la Propreté publique et des Plantations – adopte le cahier spécial des charges.

M. l'Echevin STASSART

79.

Décide de créer une école communale d'enseignement fondamental dénommée « Jupille-Bruyères II » sise Large Voie, 73 à 4020 LIEGE.

80.

Décide d'adopter le Règlement d'Ordre intérieur des écoles fondamentales ordinaires :

- 1 - Belleflamme.
- 2 - Vieille Montagne.
- 3 – Morinval.

81.

Décide de conclure des contrats de transaction avec des créanciers en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal et à l'acquisition de matériel pour les mini-crèches du Département de l'Instruction publique.

82.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée justifiée sans publicité préalable, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans le journal « 7Dimanche », destinées à l'enseignement communal (durée de 36 mois) - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

83.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des crédits provisoires pour la location de deux salles à l'I.G.I.L. Palais des Congrès.

84.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la fourniture d'un logiciel pour un laboratoire de langues et de 25 micro casques, destinés aux étudiants de l'Athénée communal « Léonie de Waha » - adopte le cahier spécial des charges.

85.

Décide de passer un marché de stock par procédure négociée sans publicité préalable, pour la diffusion d'annonces publicitaires dans les véhicules appartenant à la SRWT et à la régie publicitaire du groupe SNCB pour l'ensemble du domaine ferroviaire (d'une durée de 36 mois) – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

86.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet des prestations de services relatives à la diffusion d'annonces publicitaires dans les magazines « Le Vif L'Express » et « Tendances », destinées à l'enseignement communal (prenant fin au 30.06.2014) – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

87.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet l'acquisition de matériel de photographie réparti en cinq lots, destiné à l'ESAL (l'Ecole supérieure des Arts de Liège) – adopte le cahier spécial des charges.

88.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet l'acquisition de mobilier (coin-lecture) réparti en deux lots, destiné à l'I.R.H.O.V secondaire – adopte le cahier spécial des charges.

89.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une presse à gravure destinée à l'Académie Royale des Beaux-Arts à horaire réduit.

90.

Décide de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de brûleurs mazout, répartis en 3 lots, destinés à l'I.C.A.D.I..

91.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition d'un téléagrandisseur destiné à l'IRHOV fondamental.

92.

Décide de procéder, pour l'exercice 2013, à l'acquisition de mobilier scolaire divers destiné aux établissements d'Enseignement communal dans le cadre du marché stock ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire divers sur catalogue.

93.

Décide de procéder, pour l'exercice 2013, à l'acquisition de tableaux et de mobilier divers destinés à l'enseignement communal dans le cadre du marché stock sur catalogue ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire.

94.

Décide d'adopter le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'évaluation interne de la qualité, catégorie économique, département relations publiques de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

95.

Décide d'adopter, le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'évaluation interne de la qualité, catégorie pédagogique, département primaire de la Haute Ecole de la Ville de Liège .

96.

Décide de reconduire pour l'année scolaire 2013-2014, l'organisation des Centres d'accueil.

M. l'Echevin LEONARD

97.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie, à l'annexe de l'Ecole de Coiffure, rue de Pitteurs, 16 à 4020 LIEGE - octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux.

98.

Décide de procéder à l'acquisition de pompes, circulateurs et accessoires de montage pour divers bâtiments communaux dans le cadre du marché stock.

99.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le remplacement des chaudières au Théâtre du Trianon, rue Surlet 20, 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges.

100.

Décide de faire exécuter les travaux de peintures extérieures à l'Académie des Beaux-Arts, rue des Anglais, 1 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux.

101.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la mise sur plan du réseau gaz de divers bâtiments administratifs et scolaires – adopte le cahier spécial des charges.

102.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de démolition du bâtiment hors parking souterrain, et aménagement de la dalle et des abords au Théâtre de la Place, place de l'Yser à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges – sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (S.A.R.).

103.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de modernisation du système de détection incendie installé dans divers bâtiments communaux, à savoir l'Ecssa, rue Georges Simenon à 4020 LIEGE, le Château de Péralta, rue de l'Hotel de Ville à 4031 ANGLEUR, la Crèche des Vennes, rue des Vennes à 4020 LIEGE et l'Ecole de Menuiserie, rue Waleffe, à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial charges.

104.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du treuil de l'ascenseur à la crèche de Droixhe, rue Hector Chaineye 2, 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

105.

Décide d'exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation à la Caserne Leman, rue de la Tonne 80, à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

106.

Décide d'exécuter les travaux de réfection dans la cour de récréation à l'EMESS Maghin, rue Maghin, 22 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières)

107.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de carrelage intérieur à l'Athénée de Waha, boulevard d'Avroy, 96 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

108.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage à l'Hôtel de Ville, place du Marché, 2, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

109.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation de la chaufferie à la Mini-Crèche Saint-Laurent, rue Saint-Laurent 186 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

110.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage (enlèvement de calorifuges) dans divers bâtiments techniques et administratifs – adopte le cahier spécial des charges.

111.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la rénovation de locaux à la Caserne Leman, rue de la Tonne, 80 à 4000 Liège – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges.

112.

Décide d'exécuter les travaux de réfection de l'égouttage à l'école fondamentale communale Thiers-Centenaire, rue André Renard, 40 à 4032 CHENEE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

113.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée, pour le remplacement de la chaudière murale au groupe scolaire Péville, avenue de Péville, 234 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

114.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de châssis à la Consultation Nourrissons, rue des Venues 63 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite des subsides de l'Office National pour l'Enfance (ONE).

115.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du sas d'entrée au Centre Sportif d'Outremeuse, rue de l'Ourthe 1 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné.

116.

Décide d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège relative à la mise à disposition de locaux et infrastructures dans le bâtiment rue de Namur 2 à 4000 LIEGE.

117.

Adopte le texte de l'avenant n°1, de la convention relative à la location d'un rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier rue Saint-Séverin 177-179-181 à 4000 LIEGE.

118.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des manchons et des séparateurs de gouttes d'eau des deux groupes de ventilation au Musée d'Ansembourg, en Féronstrée 114, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

119.

Décision de procéder à l'acquisition de fourniture de mobilier de bureau pour l'espace Guillemins à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 30 novembre 2016.

120.

Décide de passer un marché par adjudication publique relatif au déménagement de services de la Ville - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires - adopte le cahier spécial des charges.

121.

Décide de modifier le cahier spécial des charges régissant le marché « entretien, réparation et fourniture d'équipements de gymnases », suite aux remarques de la Tutelle générale - adoption du cahier spécial des charges rectifié - passe le marché par voie d'appel d'offres général.

122.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la salle de concert boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIEGE, en trois lots - adoption du cahier spécial des charges – fixe le critère de sélection qualitative destiné à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs - sollicite des subsides du FWB (Fédération Wallonie Bruxelles - Infrastructures culturelles).

123.

Décide de passer un marché par voie appel d'offres général pour les travaux relatifs à la scénographie et à l'équipement de la salle de concert, boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier – sollicite des subsides de la F.W.B. (Fédération Wallonie Bruxelles - Infrastructures culturelles).

124.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de châssis à l'A.S.B.L. « LES RESTOS DU COEUR », rue Geenen 9 à 4020 BRESSOUX – adopte le cahier spécial des charges à régir l'entreprise - sollicite le subside du P.F.G.V. (Plan Fédéral des Grandes Villes).

125.

Décide d'exécuter les travaux de réfection de la cour de récréation primaire au groupe scolaire Fétnine, rue des Croix de Guerre 2 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) - sollicite le subside de la Communauté française (P.P.T.).

126.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage et d'aménagements divers à l'Ecole fondamentale communale Bois-de-Breux, rue de Herve, 322 à 4030 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

127.

Décide de passer un marché stock conjoint de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable (d'une durée de 36 mois) pour la fourniture d'échelles, d'escabeaux et d'échafaudages nécessaires aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège - adopte le cahier spécial des charges – adopte le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution du marché.

128.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique et d'un gerbeur électrique pour le service des Bâtiments communaux – adopte le cahier spécial des charges.

129.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 7 à la convention passée entre l'IPW et l'auteur de projet relatif à la restauration et réaffectation du bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août, 16, à 4000 LIEGE en vue d'y installer le Théâtre de la Place.

130.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité des chaudières murales dans divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville de Liège - adopte le cahier spécial des charges.

131.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à une commande lancée au bénéfice du service des Installations intérieures.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

132.

Décide de passer un marché de travaux en trois phases par adjudication publique, dans le cadre du « Crédit d'Impulsion 2012 » pour la réfection des escaliers rue de la Haminde à 4030 LIEGE – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges.

133.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection du pont de Huy (4020 LIEGE).

134.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la désignation d'un prestataire de services pour l'étude technique modificative et la surveillance de la mise en œuvre de la régulation des feux à implanter au carrefour formé par le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, les rues Saint-Gilles et Pont d'Avroy à 4000 Liège - adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

135.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement provisoire de la place située rue Jaspar à 4000 LIEGE - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

136.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la création de trottoirs traversants en vue de la sécurisation du cheminement piéton, rue de l'Épargne et rue du Bateau (4032 CHENEE) - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

137.

Décide de procéder aux travaux d'endoscopie des canalisations d'égouttage, rue Piedboeuf à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

138.

Décide de conclure un contrat de transaction pour le paiement d'une facture relative à la fourniture de matériel de signalisation routière.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

139.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement provisoire du terminus des lignes 20, 21, 22 et 23 au carrefour formé par le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, la rue Saint-Gilles et la rue Pont d'Avroy à 4000 LIEGE - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

140.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la sécurisation d'un cheminement cyclable « SUL » et aménagement d'une zone 30 km/h rue de Fétille (4020 LIEGE) - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

141.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire provisoire au sein du carrefour formé par la E313 et le boulevard Fosse-Crahay à 4000 LIEGE - décide d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges.

142.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la stabilisation du talus et du mur en crête de talus du cimetière de Wandre à 4020 LIEGE – décide de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

143.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement d'un trottoir traversant, avenue Joseph Merlot à 4020 LIEGE - décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

144.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2015) en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie) - décide de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décide d'approuver le cahier spécial des charges.

145.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'un compresseur de chantier destiné au service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges.

146.

Décision de procéder à l'acquisition de mobilier urbain, en trois lots - Lot 1 : Matériels en acier - Lot 3 : Matériels divers, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

147.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une pompe à peinture routière avec accessoires, destinée au service de la Signalisation – adopte le cahier spécial des charges.

148.

Décide de procéder aux travaux de marquage routier, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

149.

Décide de procéder à l'acquisition et la pose de différents types de clôtures sur le territoire de la Ville, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

150.

Décide d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

151.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2014) pour l'acquisition de petit outillage à main destiné au service de la Voirie, en deux lots - Lot 1 : Outillage général destiné à l'entretien des voiries - Lot 2 : Outillage spécifique destiné à l'entretien des espaces verts – adopte le cahier spécial des charges.

152.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2014) pour l'acquisition de tuyaux en grès et en PVC, avec accessoires, destinés au service de la Voirie, en deux lots - Lot 1 : Tuyaux et accessoires en PVC - Lot 2 : Tuyaux et accessoires en grès - adopte le cahier spécial des charges.

153.

Décide d'acquérir des éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de maintenance, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

154.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux commandes d'huiles et lubrifiants au bénéfice du service de la Maintenance des Espaces Publics.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

155.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux entretiens et réparations de véhicules du Parc Automobile.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

156.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation de sept épanduses à sel du service 'Hiver' - adopte le cahier spécial des charges.

Mme L'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

157.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de deux conteneurs destinés au service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges.

158.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chargeur sur pneus avec accessoires, destiné au service des Sépultures – adopte le cahier spécial des charges.

159.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de remise en état du mur du fond du cimetière de Wandre-Centre, rue Henri de Louvain, à 4020 Liège – adopte le cahier spécial des charges.

160.

Décide d'approuver la dénomination, « rue SERRURIER-BOVY » de la voirie qui dessert la partie arrière de la Gare des Guillemins.

M. l'Echevin CHAMAS

161.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES D'ANGLEUR « FERME 1313 » (CCJA) », pour l'année 2013.

162.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER-A-LIEGE – CCJQ THIER » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – décide d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

163.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DES JEUNES DE GLAIN », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – décide d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

164.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES BRESSOUX-DROIXHE - CJBD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – décide d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

165.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON DES JEUNES DE SAINTE-WALBURGE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – décide d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

166.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES ECOUTE-VOIR – CJ » pour l'année 2013.

167.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – décide d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. LE SECRETAIRE COMMUNAL

168.

Modifie la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'octroyer un subside opérateur à chaque Conseiller communal effectif durant la mandature 2013-2018 afin de prendre en charge les dépenses visant l'usage des technologies informatiques de fixer des modalités de prises en charge

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Entend une question orale de M. Raoul HEDEBOUW à propos de la consultation organisée par le commissariat Saint Léonard ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos de l'avenir du centre pour enfants infirmes moteurs cérébraux (CIMC) ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de M. Guy KRETTELS à propos du droit d'interpellation citoyenne ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question orale de Mme Diana NIKOLIC à propos de la situation de mobilité dans le quartier Xhovémont - Hocheporte ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE. Il lui répondra par écrit.

La séance est levée à 00h40'.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.